

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LES P'TITS COEURS DAYCARE INC.	Numéro de permis 2015624	Date d'inspection Le 04 mai 2022	
Nom de l'établissement Garderie les P'tits Cœurs Daycare groupe 2		Numéro de téléphone (506) 384-2030	
Adresse 275 rue Amirault Dieppe NB E1A 1G1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Lors de l'inspection de surveillance, le mentor en assurance de la qualité a eu une discussion avec l'exploitant par rapport à une demande de changement. Le mentor en assurance de la qualité a également été en mesure d'observer des interactions positives entre les éducatrices et les enfants.

original signé par
Erika Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 mai 2022

Date

original signé par
Monique Léger

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 mai 2022

Date